

exhorte d'être fidèles à leurs engagements et loyaux à la société et à ses directeurs.

Au nom de l'Exécutif, je m'adresse aussi aux membres de l'Union St-Joseph en général. Leurs représentants, réunis en session fédérale, ont cru opportun de modifier la constitution et de suggérer une révision de l'échelle de taux de la société. Conscients de leurs responsabilités, ils n'ont pas perdu de vue les possibilités de l'avenir pour se prévaloir des avantages du présent. Ils se sont inspirés du principe fondamental qui régit l'assurance dans les sociétés du genre de la nôtre : " Tout membre doit payer des cotisations assez élevées pour former, avec les intérêts composés, pendant les années qu'il doit vivre, le montant de son certificat de dotation ". C'est là le strict principe de la saine assurance, et comme la sûreté des risques de nos assurés dépend de la stabilité financière de notre société, ils comprendront qu'il est de leur intérêt de donner leur adhésion à toute mesure qui sera de nature à garantir cette stabilité. Rien d'ailleurs ne sera fait que sur des données certaines, basées sur les calculs des plus habiles actuaires. Les officiers de l'Exécutif sont intéressés au même point que les autres membres.

Je fais aussi appel à l'esprit de fraternité dont doivent être imbus les membres de l'Union St-Joseph. C'est cet esprit qui caractérise les sociétés mutuelles et qui les distingue des compagnies d'assurance ordinaires. Puisque nous nous sommes qualifiés du nom d'Union, soyons unis ! Aimons-nous et aidons-nous ! Que le lien qui unit l'Exécutif aux corps locaux et ces derniers entre eux se resserre encore plus entre les membres de ces corps. Que l'intérêt ne soit pas le seul motif dirigeant. L'Union, la fraternité, la bienveillance mutuelle doivent aussi avoir leur large place. Il faut s'encourager mutuellement et s'entraider. De cet échange de services et de bons procédés naîtra un sentiment d'estime et d'affection fraternelle dont profiteront non seulement les membres individuellement, mais toute la société en général.

Il est une sphère où l'Union St-Joseph, à titre de société canadienne-française et catholique, peut jouer un grand rôle. Dans le domaine national, comme dans celui de la mutualité, notre association peut faire œuvre digne. Nous recrutons nos membres dans les centres canadiens-français du Canada et des États-Unis. Partout, nous sommes en contact avec nos compatriotes. Nous sommes en mesure de voir leurs difficultés, de connaître leurs besoins et souvent de porter remède aux griefs.

Nous ne réalisons pas assez quelle force peut exercer une association comme la nôtre, quelle influence elle peut avoir pour l'amélioration du sort de notre race. Que faudrait-il faire pour ne pas faillir à cette grande mission ? Chacun de nos conseils locaux devrait être un foyer de patriotisme. Tout ce qui intéresse la cause nationale et catholique devrait l'intéresser. La propagation des idées nationales, la conservation de notre langue, la défense de nos droits et de notre religion, l'éducation de nos enfants, ce sont là autant de sujets qui devraient engager notre attention pratique.

Que le titre de membres de l'Union St-Joseph ne nous distingue pas seule-